

Vendredi, 12 Décembre 1879.

SOMMAIRE

OPINIONS PARTIALES. ECHOS DE JOUR. NICOLAS GATINEAU: Benjamin Sulte. VISITE DE SIR LEONARD TILLEY. SERVICE TELEGRAPHIQUE. COURRIER DE HULL. CONSEIL DE COMTE D'OTTAWA. A TRAVERS OTTAWA. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS. FEUILLETON.—LE GUFFEX: Raoul de Navery.

OPINIONS PARTIALES.

La presse libérale ne manque jamais de reproduire dans ses colonnes les articles de censure et de blâme qui paraissent, de temps à autre, dans les journaux étrangers au sujet de la politique nationale. Si nos confrères s'imaginent avancer ainsi leurs affaires et nuire aux nôtres, ils se méprennent étrangement sur la valeur de leur système. Leurs lecteurs ne sont pas assez aveuglés pour accepter sans méfiance ces témoignages plus que suspects, invoqués à l'appui de la cause libérale, et ils doivent trouver cette tactique pour le moins curieuse. Ils ne peuvent manquer de faire cette réflexion: qu'on ne saurait attendre une appréciation juste et impartiale, surtout quand notre politique extérieure est en jeu, de gens dont les intérêts sont précisément opposés aux nôtres, dont les projets de concurrence sont entravés par notre tarif national. Ne semblait-il pas, au contraire, que l'on devrait instinctivement suspecter leurs opinions, comme entachées de partialité? Bien plus, puisque leur intérêt et le nôtre sont en conflit, est-ce que la manière vraie de traiter leurs appréciations ne devrait pas consister à prendre la contre-partie même de ce qu'ils affirment? Leur point de vue n'est-il point celui de l'étranger, du rival? Lorsqu'ils se plaignent de notre législation, c'est en se plaçant à ce point de vue qu'ils écrivent; dès lors, il est clair, si nous voulons juger sainement, que nous devons prendre la position diamétralement opposée. Leur mécontentement doit être pour nous un sujet d'avoir confiance, de même que leur satisfaction devrait nous inspirer de l'inquiétude. Nous avons lieu de nous réjouir, de nous féliciter de ce que nous avons fait, puisque nos rivaux sont si mécontents.

En se faisant complaisamment l'écho des murmures qui arrivent du dehors, la presse de l'opposition fournit un argument puissant en faveur de la politique du jour. De l'étranger, nous n'avons aucune sympathie à attendre, et par conséquent ce n'est pas là, mais ici même, qu'il faut chercher des opinions saines et justes. N'y eût-il que cette règle de pratique pour nous guider dans nos observations, que nous rejeterions de prime abord comme louche toute appréciation exclusivement étrangère. Mais si l'on prend la peine de scruter ces écrits hostiles, on n'y voit le plus souvent que déclamation vaine et faux raisonnements.

La dernière élocution de ce genre mise au jour tout récemment par le Herald de New-York, et aussitôt gobée par le Globe et ses confrères, n'est pas plus forte, sous ce rapport, que celles qui l'ont précédée. Toute l'argumentation de la feuille américaine roule sur ceci, que la protection, qui a produit de mauvais effets aux Etats-Unis, ne peut en produire de bons en Canada, et que nous serions, en tous cas, dans l'impossibilité de profiter du développement industriel que nous espérons, à cause de notre position dépendante qui nous empêchera de trouver au dehors le marché qui nous manque au dedans. Quant aux symptômes que l'on signale partout d'une reprise commerciale et industrielle, la récolte seule en est la cause, d'après le Herald. On pourrait à bon droit faire justice de cette dernière assertion, en rappelant que ce n'est pas de cette année seulement que nous sommes favorisés d'une bonne récolte; nous n'avons cessé d'être depuis cinq ou six ans, c'est-à-dire depuis le commencement même de la crise, qui a paru ainsi tout à fait indépendante de la condition de notre agriculture. Il faut donc chercher ailleurs les causes de la renaissance qui se fait sentir, et ces causes, nous les trouvons dans la législation nouvelle et nulle part ailleurs. On ne peut se refuser à l'admettre sans s'exposer à être réputé aveugle ou de mauvais foi.

M. Moylan, inspecteur des pénitenciers, a visité, dernièrement, les institutions de ce genre à Albany et à Sing-Sing, dans l'Etat de New-York, et il a constaté que notre système n'était pas du tout inférieur à celui de nos voisins. Actuellement M.

temps d'autre marché que le marché national, ce serait suffisant pour un bon nombre d'industries, qui ont importation à lutter contre une concurrence considérable. Mais le gouvernement ne songe pas à attendre que le marché fasse défaut; il s'occupe activement de préparer des débouchés nouveaux à notre industrie, tout en la protégeant contre la compétition extérieure. Le Herald peut à la rigueur ignorer ces faits, en dépit de sa réputation de journal bien informé. Mais il n'en saurait être de même du Globe et des autres feuilles canadiennes qui le citent sans commentaires, et qui confirment ainsi, par l'appui de leur autorité et par leur adhésion, ses exposés mensongers. Comme nous le disions en commentant, cependant, ils ne font en cela que nuire à leur cause, sans pouvoir empêcher la vérité de se faire jour.

ECHOS DU JOUR.

Il est rumeur que le gouvernement de Québec refusera de payer les \$5,000 de l'affaire des "nut-locks" avant qu'il y ait une enquête. Le Citizen de ce matin annonce que Mgr Duhamel va bientôt commencer une visite pastorale. Nous sommes autorisés à dire que Sa Grandeur n'a encore rien décidé à cet égard. La commission de l'économie interne de la Chambre se réunit de nouveau demain. M. l'Orateur Blanchet, qui en est le président, doit quitter cette ville lundi prochain. Le Telegraph de Québec nous assure que la population anglaise s'associera de tout cœur à nos nationaux pour assurer le succès de la grande fête de la Saint-Jean-Baptiste, l'an prochain. Il est rumeur que les cadavres du père et de la sœur du meurtrier Clarke Brown vont être exhumés pour qu'on les examine de nouveau. D'après la même rumeur, cet examen amènerait des révélations étranges. Le correspondant du Globe signale la lettre intéressante que nous avons publiée sur le meurtre de Grayburn au nord ouest. C'est le Canada, de fait, qui a donné, à ce sujet, les renseignements les plus détaillés et les plus précis. Le lieutenant colonel Gowzski, I.C. est allé au Coteau Landing pour constater s'il serait possible d'y construire un pont tournant sur la Saint-Laurent. Tous les journaux de Montréal, sauf le Star, condamnent ce projet sous le prétexte qu'il ne profitera, selon eux, qu'aux Américains. M. Hugh Nelson, ancien représentant du comté de New-Westminster, C. B., a été nommé sénateur en remplacement du défunt Dr Carrall. M. H. Nelson a représenté New-Westminster depuis l'époque de l'admission de la Colombie Britannique dans la Confédération, jusqu'en 1874. L'honorable M. Tilley était, hier, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où il a visité plusieurs établissements industriels. Le ministre des finances doit revenir à la fin de la semaine prochaine. Il ne visitera pas la Nouvelle-Ecosse ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé. M. McKinnon, surintendant du chemin de fer du Canada Central, était en cette ville, hier. Il dit que la voie sera changée au printemps et mise à la même largeur que celle du Grand Tronc. On construit actuellement tout un nouveau matériel roulant, en vue de cette modification. Notre confrère de l'Événement dit que certains personnages après avoir essayé d'organiser une opposition frivole à M. Flynn, dans Gaspé, sont allés les premiers féliciter le commissaire des Terres de son élection par acclamation. On ne dit pas si ces hommes gens ont sollicité une place. Les ateliers du Grand-Tronc, à Montréal, emploient en ce moment plus de mille hommes. On y fait beaucoup plus d'ouvrage que par le passé, grâce à la protection. Jusqu'ici, les locomotives et les chars que l'on fabrique maintenant en grand nombre, étaient importés des Etats-Unis et de l'Angleterre. M. Moylan, inspecteur des pénitenciers, a visité, dernièrement, les institutions de ce genre à Albany et à Sing-Sing, dans l'Etat de New-York, et il a constaté que notre système n'était pas du tout inférieur à celui de nos voisins. Actuellement M.

Moylan en route pour les provinces maritimes d'où il ramènera trente-neuf détenus pénitenciers de l'île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Ecosse, pour les internés à Kingston, en attendant que le pénitencier de Dorchester soit achevé. Le Times, de Winnipeg, arrivé ce matin, nous informe que M. le sénateur Girard s'est retiré de la lutte à Saint-François-Xavier pour poser sa candidature dans la division voisine de la Baie Saint-Paul, où il y a déjà, comme nous l'avons annoncé, deux candidats sur les rangs. Lorsque le Globe ne s'emploie pas à épiloguer sur la N. P.—deux lettres contre lesquelles le lecteur se heurte incessamment dans ses colonnes—il aborde les thèses les plus étranges. Ainsi, par exemple, il faisait l'apothéose des nihilistes de Russie, allant même jusqu'à dire que la vie d'un demi-douzaine d'empereurs autocrates ne complerait pour rien, si cela devait aboutir au régime représentatif. Aujourd'hui, voilà l'organe qui agit aux prises avec les ouvriers de Toronto qui s'étaient mis en frais de diffamer. Le Globe qui pensait avoir facilement raison du sexe réputé faible, est tout abasourdi de la riposte et les rieurs s'amusent de sa confusion. Demain, la Cour Suprême rendra jugement dans les causes suivantes: Clark vs. la Compagnie dite: "Scottish Imperial Insurance Company." Wasterous et al. vs. Morrow. Pugsley vs. Ring. Collins vs. Everitt. La "Compagnie d'Assurance Provinciale" vs. Connolly. Fraser vs. Pouliot. La "Compagnie de prêt de Montréal" vs. Fanteux. Moore vs. la Compagnie dite: "Connecticut Mutual Insurance Company." McKenzie vs. Kilttridge. Keith vs. McCaig. Chevalier vs. Cavillier. Dawson vs. McDonald.

M. Strathy, caissier de la Banque fédérale, vient de formuler une accusation très grave contre le Journal of Commerce, de Montréal. Depuis quelque temps, ce journal a publié des observations très peu flatteuses pour cette banque. Or voici ce qui serait arrivé, d'après une lettre que M. Strathy publie dans le Globe. M. Foley, éditeur propriétaire du Journal of Commerce, est allé plusieurs fois trouver M. Strathy pour lui demander d'annoncer dans le Journal. M. Strathy a toujours refusé formellement. A sa dernière visite, M. Foley aurait dit en partant, au caissier: "Je vous ferai bientôt comprendre quel intérêt vous avez à annoncer dans mon journal." Or ce n'est là rien moins qu'une tentative de chantage. (black-mailing) en bonne et due forme. M. Foley a mis sa menace à effet. Si cette accusation est prouvée, les opinions du Journal, sur les questions commerciales, perdront, par là même, toute valeur. Du Journal de Québec: Le rapport annuel du commissaire de l'agriculture et des travaux publics de la province de Québec, qui vient de paraître, renferme une foule de renseignements sur le progrès de la colonisation dans cette province, dans le cours de l'année écoulée le 30 juin 1879. Le chômage de la classe ouvrière dans les villes a donné une certaine impulsion au mouvement de la colonisation, et on a vu un grand nombre de personnes aller s'établir sur les terres de la couronne. Le lot de l'émigration a suivi les directions principales: celle de la vallée du lac Saint-Jean et les cantons au nord des comtés de Montréal et d'Argenteuil. Plus de 300 familles se sont établies au lac Saint-Jean, depuis un an. Trois nouveaux cantons ont été arpentés, et les arpentements ont déclaré que les terres y sont magnifiques et faciles à défricher. Dans la vallée de l'Outaouais, la colonisation a été encore plus rapide: pas moins de 600 familles ont été fixées dans l'année. Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes, attirent aussi à eux un nombre considérable de colons; le rôle de l'infatigable curé de Saint-Jérôme, M. Labelle, a largement contribué au succès de ce mouvement. Le plupart des colons du lac Saint-Jean étaient des ouvriers ou des journaliers de Québec et des environs, et le gouvernement a dû leur venir en aide pour passer l'hiver et leur donner des grains de semence. La colonisation a fait aussi de grands progrès dans les comtés de Rimouski, Mégantic, Bouché et Portneuf. Dans le cours de l'année, il a été défriché 33,654,64 pour les chemins de colonisation, dont \$10,914,87 dans le comté de Chaudière. Le rapport constate, de plus, que 2,235 émigrants se sont fixés dans la province, soit 1,114 de plus qu'en 1878, et 855 de plus qu'en 1877. On comptait 1,391 Anglais, 1,496 Écossais, 396 Irlandais, 338 Français, 111 Allemands, et quelques Belges, Suisses et Sudois. Il se passait de curieuses choses en Bulgarie. On sait que cette province, aujourd'hui principauté, fait présentement l'épreuve des institutions constitutionnelles. Or, ces bons Bulgares y vont avec un entrain qui semble indiquer qu'ils n'étaient pas précisément mûrs pour le parlementarisme. Le télégraphe nous rapporte ce qui s'est passé à la réunion des

chambres. Les radicaux, qui sont en majorité, ont commencé par faire une telle charge contre le cabinet, que celui-ci a cédé du coup et s'est vu forcé de résigner. Quelques jours auparavant, l'un des membres du gouvernement, le ministre de la justice lui-même, s'est mesuré avec un de ses adversaires, à qui il a magistralement frotté les oreilles. Arrêté pour ce mouvement de promptitude, le digne ministre a passé en cour correctionnelle et a été condamné pour assaut; mais il s'est empressé d'y mettre ordre, en suspendant de son autorité les juges qui l'avaient déclaré coupable. Allons, la principauté de Bulgarie pourra bientôt rivaliser avec la république d'Haïti. Est-ce bien là ce que la noble Russie entend par l'affranchissement des chrétiens de Turquie? Il n'est pas étonnant, après cela, que le prince de Battenberg, le nouveau souverain de la Bulgarie affranchie, se déclare dégoûté et songe à remettre son sceptre à un autre.

NICOLAS GATINEAU.

(Pour le Canada.) En attendant qu'il se découvre des preuves de l'origine du nom de la rivière Gatineau, je vais parler de la seule famille de ce nom qui soit connue pour avoir habité le Canada. Nicolas Gatineau vint de France vers l'année 1650, à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans. Le greffe des notaires des Trois-Rivières commence le 19 juin 1650 par un acte de Bojonnière, secrétaire du gouverneur général. Le deuxième acte est de Nicolas Gatineau, en date du 7 août, même année; c'est le contrat de mariage de Mathurin Baillargeon avec Marie Métayer. Il y a d'autres pièces de sa main. Une belle écriture. Pas de fautes d'orthographe. L'année 1651, il était commis du magistrat de la Cent-Associés et commis du greffe au tabellionage des Trois-Rivières. Il se qualifie aussi de notaire. Il signait alors "Duplessis", tout en se nommant "Gatineau dit Duplessis" dans les corps des actes. Peut-être était-il parent de Duplessis-Bochart, arrivé de France, cette année-là, comme greffier des Trois-Rivières, et qui fut tué par les Iroquois, près de ce lieu, huit ou dix mois plus tard. Le greffe d'Andouard cite Nicolas Gatineau sieur Du Plessis, soldat, à Québec, en 1650. Quatre ans après, aux Trois-Rivières, "Nicolas Duplessis" parait d'une paroisse d'Algonquie, dont la paroisse de M. Grevier, est la femme de Pierre Boucher, gouverneur de la place. Ensuite, jusqu'à 1662, on retrouve Gatineau ou Duplessis chaque année au registre des Trois-Rivières, plusieurs fois en compagnie de la famille Grevier. Nous n'avons pas de date précise de son mariage qui dut avoir lieu en 1663. Sa femme, Marie Grevier, fille de Christophe Grevier, était âgée de douze ou treize ans. On se mariait jeune à cette époque. Leur premier enfant Nicolas, baptisé aux Trois-Rivières le 20 juin 1664, eut pour parrain Pierre Boucher, gouverneur, et pour marraine Marie Boucher, femme d'Etienne de Lafond. Gatineau s'établit au cap de la Madeleine où nous le retrouvons en 1667 faisant la traite pour son compte. Ceux qui connaissent l'histoire des Trois-Rivières savent que, avant et à cette date, par le Saint-Maurice, les traiteurs se rendaient au devant des caravanes de l'Ouest, ce qui a bien pu amener Gatineau à l'Ottawa, comme tant d'autres, et vu qu'il était, par ses alliances et par lui-même une sorte de personnage dans cette région, il est à supposer que la rivière Gatineau, chef-commissaire de ces traiteurs, lui doit son nom. Au recensement de 1681, on lit, au cap de la Madeleine: "Nicolas Gatineau, 54 ans, 2 fusils, 2 pistolets, 14 bêtes à cornes, 60 arpents (sur trente-neuf habitants, deux seulement possédant 60 arpents de terre en valeur. Sa femme Anne (Marie) Grevier 31 ans. Enfants: Nicolas, 17 ans, Marguerite, 15, Jean, 10, Madeleine, 9, Louis 7. Domestiques: Robert Campion, 30 ans, Michel... 39 ans." Marguerite, épouse Jean Amon, des Trois-Rivières. Madeleine se maria avec Jacques Douaire de Bonny, marchand de Montréal. Pour ce qui est des trois garçons nous allons les suivre un peu, d'autant que nous ne retrouvons plus de traces de Nicolas Gatineau ni de sa femme. L'hiver de 1689-90, lorsque François Hertel partit des Trois-Rivières à la tête de sa fameuse expédition pour aller chez les Anglais du New-Hampshire, il avait avec lui, dit Charlevoix, "son neveu Gatineau," qu'il envoya, à l'issue de la campagne, porter la nouvelle de ses exploits au comté de Frontenac. Ce devait être Nicolas (26 ans) ou Jean (19 ans) mais celui-ci était bien jeune pour supporter de pareilles fatigues. Hertel n'était pas leur oncle; voici néanmoins comment ils se rattachent à sa parenté: leur mère, Marie ou Anne Grevier, avait un frère, Jean Grevier, marié à une sœur de François Hertel; quand Charlevoix dit que Hertel avait aussi amené "son neveu le sieur Grevier seigneur de Saint-François," il faut lire "son beau-frère." On se souvient que le gouverneur Boucher était marié à une sœur de madame Gatineau; ceci explique comment Boucher, qui avait concédé en 1673, la seigneurie de Grevier, au sieur (Yamachiche) en détacha un fief (12 x 42 arpents) en 1699, pour Nicolas Gatineau, marié récemment avec Jeanne Tétard, fille de Charles Tétard de Folleville, de Montréal. Nicolas mourut l'année suivante sans

laisser d'enfant. M. Boucher passa le fief en question à Jean Gatineau (frère de Nicolas) marié à Marie-Charlotte LeBlond, du Cap de la Madeleine. Gatineau, Crevier, Hertel, Boucher, familles unies par des liens de mariage, ont possédé quinze ou vingt seigneuries dans l'espace du siècle qui s'est terminé à la conquête. En 1700, lorsque le Détroit fut fondé, un bon nombre de familles trifluviennes allèrent s'y établir. Jean Gatineau ne parait pas y avoir conduit sa femme, mais il a joué un certain rôle dans les premières années de ce poste. Son frère Louis, qui s'était marié, en 1710, avec Jeanne Lemoyne, héritière du chef de celle-ci, de la seigneurie de Sainte-Marie, entre Batisseau et la rivière Sainte-Anne de la Péraie; on le voit aussi figurer au Détroit vers 1730. Jean mourut aux Trois-Rivières en 1750, âgé de quatre-vingt-deux ans, dit le registre. Il était lieutenant de milice. Son fils de Gatineau passa à sa fille, Marie-Josette, qui, l'année précédente, avait épousé Pierre-François Olivier de Vezin "grand-voisin de la province de la Louisiane et l'ancien envoyé par le roi pour établir les forges et fourneaux de Saint-Maurice (près les Trois-Rivières) dont il a été le premier directeur." Louis mourut aussi en 1750, dans sa seigneurie de Sainte-Marie, laquelle passa à son fils Louis, marié, peu après à Marie Crevier. Tout ceci est bien sûr, mais c'est la première fois peut-être que l'on fait un article un peu détaillé sur la famille Gatineau.

LA VISITE DE SIR LEONARD TILLEY

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE QUÉBEC. (Du Canada.) Fabriques de Hossack et Woods; l'établissement de M. J. B. Renaud; fabrique de cliaques; fabrique de tabac Lemesurier; fabriques de machines de M. Chamblin; fabriques de MM. Bresse, Migner, Germain, Fortin et Contant; distillerie Boswell. Sir Leonard Tilley, ministre des affaires du Canada, est arrivé à Québec, hier matin, en route pour Saint-Jean. Aux instances de M. A. P. Caron, M. P., M. Tilley a bien voulu retarder d'un jour son arrivée chez lui pour visiter les établissements industriels de notre ville et donner à nos principaux hommes d'affaires l'occasion de venir lui parler sur les changements à être faits au tarif. Pendant son séjour ici, sir Leonard a été l'hôte de M. Caron, et ce dernier a fait tout en son pouvoir pour rendre la visite du ministre des finances aussi fructueuse que possible. Vers dix heures, M. Tilley, accompagné par MM. Caron, Chamblin, Flynn, Sheehy, M. P., P. Renfrew, Charles, Forsyth, E. Chénier, J. B. Renaud, LeDroit, A. Joseph, Alphonse Desjardins, du Canada, et autres. La première fabrique visitée a été celle de MM. Hossack, Woods et Cie, puis Arthur, LeDroit, et Berthier. M. LeMoine fit voir à sir Leonard la puissante machine à presser le foie importée récemment des Etats-Unis par M. Renaud. Le foie pressé par cette machine est très-beau. M. Tilley a exprimé l'opinion qu'un commerce considérable de foie va probablement être fait avec l'Angleterre. M. Whitehall a fait visiter l'établissement de la fabrique de cliaques et d'objets en caoutchouc. La fabrique n'est pas actuellement en pleine opération; il n'y a que 60 personnes d'employés. Sur quelques observations de M. Whitehall au sujet des droits sur certains articles qui militent contre l'industrie dans laquelle ce monsieur est engagé, M. Tilley a dit qu'avant peu ces articles seraient manufacturés au Canada. M. Whitehall a répondu qu'il le croyait aussi, pourvu que le tarif protecteur restât en vigueur. Quant à cela, a repris sir Leonard, n'importe rien; n'importe quel gouvernement qui succèdera à celui actuellement en pouvoir, sera obligé d'accepter les faits accomplis. La fabrique de meubles de Drum était en liquidation, l'on travaillait plutôt pour réduire le stock et en main que pour en fabriquer d'autres. Le nombre d'ouvriers employés n'est donc pas en proportion avec la capacité de cet établissement. Sir Leonard fut conduit par M. Craig, le gérant. Plusieurs des directeurs étaient présents, entre autres MM. LeDroit,

Renfrew et Sheehy. M. Tilley a dit que cette fabrique était l'une des plus complètes qu'il lui ait été donné de voir et a exprimé sa satisfaction de ce qu'on pouvait fabriquer de meubles à aussi bon marché. Le gérant en réponse à sir Leonard, a dit que le tarif de 35 pour cent allait assurément empêcher les manufacturiers américains de s'emparer de notre marché. La fabrique de tabac de M. Lemesurier est un vaste bâtiment couvrant une superficie de 160 pieds sur 50. Elle donne de l'emploi à 100 personnes qui toutes travaillent activement à remplir des commandes, dont quelques-unes viennent de l'étranger. Les visiteurs furent conduits par M. Henry Lemesurier. La capacité de cette fabrique est de 2,000 livres de tabac de tous genres par jour. Le tabac employé vient principalement des Etats du Sud et de l'Ouest. M. John Lemesurier est actuellement dans le sud des Etats-Unis, à faire des achats de matières premières. A part des approvisionnements locaux dont cette fabrique a à peu près le monopole, elle fait aussi des exportations dans les provinces d'Ontario, Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Édouard. M. P. Vallière, recruta les visiteurs au seul de son établissement, et le leur fit voir dans tous ses détails. Le stock est considérable et consiste principalement en chaises, etc. L'établissement de M. V. A. Emond a été ensuite visité. Il y a 25 hommes environ d'employés. La fabrique de chaussures de M. Bresse, située sur la rue Dorchester, Saint-Roch, a 200 pieds de longueur sur 48 de largeur. Avec un marché suffisant, cet établissement peut produire 3,000 paires de chaussures par jour. Il y a environ 400 personnes d'employés. M. Bresse se déclare satisfait du tarif de 25 par cent. La fabrique de chaussures de M. Migner couvre une superficie de 175 pieds sur 40 et quatre étages. Quand elle est en pleine opération, elle donne de l'emploi à 400 hommes et produit de 900 à 1200 paires de chaussures par jour. Le tarif à son établissement est d'environ 25 par cent. Il a été montré à sir Leonard plusieurs beaux échantillons de cuir vernis, etc. Les droits sur le cuir français, qualité de cuir qui ne peut être fabriquée ici, ont été diminués de 15 pour cent. La fabrique de MM. Fortin et Contant, rue Saint-Vallier, Saint-Sauveur, emploie 140 à 160 personnes et est maintenant en pleine opération, ayant autant de commandes qu'elle en peut remplir. Les propriétaires s'attendent d'obtenir un contrat pour fabriquer un million de paires de chaussures pour l'armée française. Le consul belge a vu M. Fortin au sujet d'un contrat pour le gouvernement belge, et il est à presumer que ce n'est que le commencement de relations commerciales plus considérables. La tannerie de M. Germain a aussi été visitée. M. Germain a suggéré à M. Tilley de mettre un droit sur l'écorce pour tanner, parce qu'on exporte beaucoup de cette écorce et que si elle devient rare, cette industrie en ressentira un dommage notable. Le dernier établissement visité a été la brasserie de M. Boswell, puis sir Leonard et ceux qui l'accompagnaient se sont rendus à l'hôtel du gouvernement où était le lieutenant-gouverneur Robitaille. Subséquentement, M. Tilley et quelques-uns des messieurs mentionnés plus haut ont pris part à un goûter donné par M. A. P. Caron, M. P.

Hier soir, sir Leonard est traversé à Québec-Sud afin de prendre le convoi pour Saint-Jean de bonne heure ce matin. Le ministre des finances s'est déclaré très-satisfait de sa visite.

HUILE AUSTRALE DE PRATT 170 degrés à l'épreuve du feu. La meilleure huile de charbon du monde. PAS DE FUMÉE. PAS DE SENTEUR. PAS D'EXPLOSION. SEULEMENT CHEZ SHAW CRYSTAL HALL 68 Rue Sparks. PRÉNEZ GARDE!

Certains gens font passer de l'huile du Canada pour celle des Etats-Unis, pendant l'achat de nous pour fournir leurs clients. CECI EST FAUX. Il n'y a pas d'autre huile américaine en ville et aucun marchand qui revende le l'achète de nous, ni ne peut la vendre. Cette huile ne peut s'acheter que de nous, à notre établissement 63 rue Sparks, et de là est destinée à tous nos clients.

Williams' Singer MACHINE À COUDRE LA MEILLEURE N'a pas son égale pour la fin, la durée et l'étendue de l'ouvrage fait. MAINTENANT EN USAGE A OTTAWA. Aucun autre MOULIN ne donne autant de satisfaction. THOMAS MAY, Agent général pour Ottawa. BUREAU PRINCIPAL: 210 Rue Sparks. SÉQUOIAVILLE: 284, RUE DALHOUSIE. Ottawa, 25 nov., 1879. 6m.

Le grand ETABLISSEMENT DE LA VILLE, POUR MARCHANDISES DE MODES, Vêtements d'hommes etc., etc. EST CELUI DE G. C. EGAN, 537 & 539 RUE SUSSEX. Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre Stock. 537 & 539 RUE SUSSEX, OTTAWA. Ottawa, 10 novembre 1879.

"Le Bien Public" Poète double, le meilleur qui existe. 30 pouces.....\$10 36 "..... 12 SEULEMENT CHEZ M. ESMONDE RUE SPARKS. N. B.—Ces poètes ne peuvent être achetés aux prix ci-dessus qu'en produisant cette annonce.

Enseigne du Général Wolfe. Nouveau Magasin de Tabac ENGROS ET EN DETAIL. Tabac de toute espèce, cigares importés et domestiques, cigar-tos, papier à cigares, etc., etc. Pipes de toute espèce, etc., etc. On trouve toujours à cet établissement un assortiment complet de tout ce qui se vend dans un magasin de tabac et à des prix modérés. W. L. McARTHUR, Prop. 548, Rue Sussex. Ottawa, Nov. 1879.